



AVIS PUBLIC

ERRATUM Demande de dérogations mineures

Veillez prendre note que dans l'avis public de la tenue d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache où il sera saisi une demande de dérogations mineures le 14 avril 2020 à 19 heures, publié à la page 28 du journal L'Éveil, dans son édition parue le 18 mars 2020, le dernier paragraphe est remplacé par le suivant :

« Le conseil entendra toute personne intéressée par cette demande. Les citoyens désirant s'adresser aux élus devront acheminer leurs questions ou observations, quant à cette demande de dérogations mineures, en les acheminant par courriel à « greffe@saint-eustache.ca » au plus tard à midi le jour de la séance. »

Fait à Saint-Eustache, ce 24^e jour de mars 2020.

La greffière,
Isabelle Boileau